

Chers Présidents et membres de CRKDR,
Chers présidents de clubs,
Chers licenciés,

Le 26 avril dernier, l'assemblée générale de la FFJDA s'est prononcée en faveur du maintien du Comité National de Kendo et Disciplines Rattachées (Iaido, Jodo, Naginata, Sport Chanbara) en son sein à plus de 96%.

Fort du renouvellement de ce lien de confiance et dans le cadre de notre mandat de tutelle du CNKDR nous avons proposé un nouveau règlement particulier du CNKDR en assemblée générale extraordinaire du CNKDR puis au Conseil d'Administration de la FFJDA. Ce texte, préalablement travaillé avec les présidents des CRKDR a reçu une très large approbation (respectivement 95% et 92% dans ces deux instances). Il prévoit notamment les évolutions suivantes :

- Le corps électoral sera désormais composé de 50% des CRKDR et 50% des présidents de clubs en s'alignant sur la pratique au niveau fédéral.
- Le Comité de direction devient un comité exécutif avec un bureau de 3 personnes et 4 responsables de départements élus par liste (7 personnes en tout), le premier de liste est élu Président, s'y ajoutent Secrétaire Général, Trésorier, 4 Responsables des départements (au lieu de 6 : fusion de Développement et Communication et Enseignement et Grades).
- Les commissions des DR sont conservées avec une élection au sein de leur discipline d'une liste de 3 personnes afin de garantir la légitimité de la commission. La tête de liste sera le coordinateur et représentant de la commission. La commission Kendo sera couverte directement par le comité directeur. La répartition des rôles entre les commissions des DR et le CD sont précisés dans les statuts. Les coordinateurs des CDR sont invités permanent au CD mais avec voix consultatives, les débats en vote seront publiés dans les procès-verbaux des CD.
- Un conseil national est institué regroupant le CD, les commissions des DR et les présidents des CRKDR ou un représentant désigné. Instance de consultation se réunissant trois fois par an au minimum, elle permet le débat et l'expression du pluralisme sur les questions structurantes.
- Comme auparavant des commissions (par département ou transverses) sont mises en place et les membres sont nommés par le CD. Les DR pourront également renforcer leur commission en procédant à des nominations.

Les conditions sont maintenant réunies pour convoquer une Assemblée Générale Elective qui sera organisée le 18/07/2026 sous forme de consultation numérique.

Elle sera précédée d'une assemblée générale ordinaire en visioconférence.

La date limite de dépôts de liste pour le Comité de direction (7 personnes) et les commissions des Disciplines rattachées (Iaido, Jodo, Naginata, Chanbara, 3 personnes chacune) est fixée au plus tard le 07/06/2026 par email à juridique@ffjudo.com.

Vous trouverez ci-joint les documents de candidature.

Nous comptons sur votre mobilisation et votre participation active pour garantir la représentativité et la légitimité de nos instances.

Un ordre du jour détaillé, ainsi que les modalités pratiques (lieu, horaires, modalités de vote), vous seront communiqués dans les délais prévus par le règlement.

Avec cette élection nous formulons le vœu du retour à un fonctionnement normal du CNKDR dans un climat de dialogue constructif, apaisé et démocratique qui soit propice à son développement.

N'hésitez pas à nous solliciter pour toute question ou demande de précision : kendo@ffjudo.com ou juridique@ffjudo.com

Bien cordialement,

Magali BATON & Eric SCHOUMSKY

Co-administrateurs de France Kendo

Comité National de Kendo et Disciplines Rattachées

Fédération Française de Judo et Disciplines Associées